



Afrique du Sud

Source : «GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre»

Données générales

Superficie : 1 219 912 km² (terres arables 13 %)

Capitale administrative : Pretoria

Capitale judiciaire : Bloemfontein

Capitale législative : Le Cap (siège du parlement)



Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

Monnaie : rand (ZAR), taux de change flottant : 1 EUR ~ 9,71 ZAR (moyenne 2010).

Langue : anglais (+ 10 autres langues officielles dont le Zulu, 23,8 % de la population, le Xhosa 17,6 %, l'Afrikaans 13,3 %, le Pedi 9,4 %).

Population : 50,0 millions d'habitants. Croissance annuelle estimée : + 1,06 % (2008-2009).

Structure : âge moyen (23 ans). Moins de 15 ans (31 %), 15-64 ans (61,4 %), plus de 65 ans (7,6 %) (estim. 2010).

Espérance de vie : 50 ans pour les hommes et 53,1 ans pour les femmes (l'espérance de vie a beaucoup reculé depuis les années 80 en raison du SIDA, 18,8 % de la population adulte est porteuse du VIH).

Taux d'alphabétisation des adultes : 88 % en 2009

Population active : 17,1 millions. Taux de chômage : 24 %

Principales agglomérations : Johannesburg (3,88 millions), Pretoria / Tshwane (2,34 millions), Durban / Ethekwini (3,46 millions), Le Cap (3,49 millions), Port Elizabeth (1,05 mMillion).

Infrastructures : L'Afrique du Sud concentre la majeure partie des infrastructures de transport en Afrique subsaharienne (754 000 km de réseau routier dont 168 000 km de routes urbaines, 63 000 km de routes nationales asphaltées, 3 000 km d'autoroutes ou routes à 4 voies, 23 000 km de voies ferrées soit le 10^e réseau au monde). Les principaux aéroports du pays (Johannesburg, Durban et Le Cap) ont été entièrement modernisés pour la Coupe du monde de football en 2010 et des projets d'expansion des principaux ports (Durban, Cape Town, Richard's Bay) sont en cours. L'Afrique du Sud dispose de liaisons aériennes directes avec de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. Les infrastructures de télécommunication sont bonnes à l'échelle de l'Afrique et devraient s'améliorer rapidement grâce aux différents projets de câbles sous-marins récemment mis en service ou en cours d'installation (Seacom, EASSy, WACS).

Données politiques

Type de régime : république, régime présidentiel.

Date des dernières et prochaines élections :

Dernières élections (législatives et présidentielles) : avril 2009.

Prochaines élections : municipales (2011), législatives et présidentielles (2014)

Principaux dirigeants :

Président : Jacob Zuma

Vice-président : Kgalema Mothlanthe

Président de l'Assemblée Nationale : Max Sisulu

Président du Conseil National des provinces : Mninwa Johannes Mahlangu

Durée du mandat présidentiel : 5 ans

Données économiques en 2010

Principaux indicateurs par pays

Indicateurs	Afrique du Sud (2010)	France (2010)
PIB	354,4 milliards USD	1 950 Mds EUR (env. 2 710 Mds USD)
Dette publique en % du PIB	37,1 %	79 %
PIB par habitant (USD nominal)	7 088 USD	30 400 EUR (env. 42 200 USD)
Taux de croissance	2,8 %	1,6 %
Taux d'inflation	4,3 %	1,8 %
Taux de chômage	24 %	9,8 %

Sources : INSEE et Statistics South Africa.

Situation économique et financière du pays

L'Afrique du Sud est la **première économie d'Afrique** (près de 20 % du PIB de l'Afrique sub-saharienne) et le pays le plus développé du continent.

En raison des problèmes politiques liés à l'apartheid et aux sanctions internationales, le pays a longtemps connu une croissance très irrégulière, particulièrement dans les années 1980. Son économie s'est développée principalement autour de l'exploitation de ressources naturelles abondantes (charbon, or, platine, autres métaux) puis le pays s'est constitué un important secteur de services, notamment financiers, la bourse de Johannesburg étant la première du continent africain.

Les défis structurels de l'économie sud-africaine restent nombreux. La gestion de l'héritage de l'apartheid est l'un des plus délicats, avec les problèmes liés aux inégalités et au niveau de qualification de la population, la discrimination positive (notamment le BBBEE – *Broad Based Black Economic Empowerment*) n'ayant pas répondu complètement aux attentes.

Sur le plan des infrastructures, les autorités ont enfin pris la mesure de l'insuffisance des investissements réalisés depuis la fin de l'apartheid. Plusieurs programmes publics de grande ampleur ont ainsi été lancés dans les transports (autoroutes, trains, aéroports, notamment dans la perspective de la Coupe du monde de football en 2010), et dans la production d'électricité (nouvelles méga-centrales au charbon).

En matière d'environnement des affaires, **la législation sud-africaine est relativement libérale**. Elle est considérée par les observateurs comme assez favorable (le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale pour 2010 classe l'Afrique du Sud au 34^e rang mondial). L'insécurité et la pénurie de travailleurs qualifiés constituent des contraintes majeures pour les entreprises.



Après quelques années de croissance élevée (+ 5,4 % en 2006 et + 5,1 % en 2007), tirée par les hausses de l'investissement et de la consommation privée, alimentée elle-même par une croissance forte du crédit, **un ralentissement a commencé à se faire sentir en 2008** (+ 3,1 % en termes réels) et l'Afrique du Sud a connu une croissance négative en 2009 (- 1,8 %) du fait des répercussions de la crise mondiale. Cette récession n'a cependant duré que 2 trimestres et la croissance est repartie à la hausse, se situant pour 2010 autour de 2,8 %. Les prévisions de croissance pour 2011 sont de l'ordre de + 3,5 %. Le secteur financier sud-africain est solide et reste profitable. L'exposition directe des banques sud-africaines à la crise a été très limitée en raison d'une régulation stricte.

L'Afrique du Sud connaît **des déséquilibres extérieurs récurrents** (déficit des comptes courant de 2,7 % en 2010, en forte baisse cependant par rapport à 2009) qui la rendent dépendante des entrées de capitaux. La volatilité du rand est exacerbée par cette dépendance à des flux de capitaux de court terme. En revanche, la dette extérieure sud-africaine est modérée et soutenable (37,1 % du PIB en 2010) et les réserves en augmentation rapide (45,5 milliards USD en janvier 2011) permettent de limiter les risques sur la balance des paiements.

Politique économique du pays

La politique économique sud-africaine a été marquée ces dernières années par **une grande orthodoxie**. Les autorités ont lancé en 2006 une initiative en faveur de la croissance accélérée et partagée (ASGI-SA) visant, via un programme de projets publics, à lutter contre les contraintes à la croissance et à favoriser la création d'emplois. Les élections générales de 2009 n'ont pas occasionné de changement de cap majeur de la politique économique, même si les attentes sur le plan social et sur le thème de la redistribution sont plus grandes que jamais. Fin 2010, le nouveau programme lancé par le ministre du Développement économique Ebrahim Patel et dénommé « *New Growth Plan* » confirme ces mêmes orientations.

Après deux années d'excédents budgétaires, les finances publiques sud-africaines se sont retrouvées en déficit pour l'année budgétaire 2008-2009 (1 % du PIB) et surtout pour 2009-2010 (7,3 % du PIB), les autorités ayant utilisé leur marge de manœuvre budgétaire (dette publique soutenable inférieure à 30 % du PIB) pour **poursuivre le développement des infrastructures et mettre l'accent sur les réformes sociales**. Des mesures de soutien sectorielles (notamment pour le secteur de l'automobile) ont été mises en place, mais leur effet reste limité compte tenu des montants en jeu.

L'inflation, qui avait connu des niveaux élevés jusqu'au 3^e trimestre 2008, a fortement baissé (elle est passée de 13,6 % en août 2008 à 4,3 % fin 2010).

Accords politiques, juridiques et multilatéraux

Les accords multilatéraux

L'Afrique du Sud tend à se poser en défenseur des intérêts africains ainsi qu'en leader des principales économies émergentes, notamment au sein du **forum IBSA (Inde, Brésil, Afrique du Sud)**. Le pays vient d'ailleurs d'être invité à rejoindre le **groupe informel des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine)**.

Principale économie d'Afrique, l'Afrique du Sud fait partie du G20. Elle a présidé en 2006 le groupe des pays en développement aux Nations Unies (G77).

Membre de l'OMC depuis 1995, l'Afrique du Sud est **membre signataire de la convention de la MIGA pour les investissements**.

Les accords régionaux

Sur la scène régionale, l'Afrique du Sud a signé deux accords majeurs de coopération régionale :

- **La SACU (Southern Africa Customs Union)**, union douanière de l'Afrique australe qui comprend outre l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.
- **La SADC (Southern African Development Community)**, communauté pour le développement de l'Afrique australe : l'Afrique du Sud y a adhéré en 1992. Elle comporte 14 membres. Ceux-ci s'engagent notamment à la suppression progressive des droits de douane en vue de créer une zone de libre-échange et une union douanière. La SADC ne représente que 11 % des exportations sud-africaines et 2 % de ses importations.



L'Afrique du Sud et l'Union européenne

L'accord sur le Commerce, le Développement et la Coopération (ACDC) de 2004 met en œuvre **la libéralisation des échanges de marchandises, de services et de capitaux**. Selon un calendrier asymétrique, l'Union européenne s'est engagée à libéraliser environ 95 % de ses importations en provenance d'Afrique du Sud sur une période de dix ans, tandis que l'Afrique du Sud le fera pour 86 % des positions tarifaires en douze ans.

L'Afrique du Sud a rejoint en mars 2007 les négociations APE entre l'Union européenne et la SADC. Le pays n'est cependant pas favorable à la conclusion d'accords intérimaires alors que plusieurs pays de la SADC ont, pour leur part, décidé de signer avec l'Union européenne mi-2009.

Les accords bilatéraux

Différents accords de protection des investissements et différentes conventions fiscales ont été conclus depuis 1994 par l'Afrique du Sud. Ainsi, avec la France, **des conventions bilatérales de protection et de promotion des investissements** et de **non double imposition** ont été signées en 1995.

Commerce extérieur

Importations en 2010 :	92,4 milliards USD
Exportations en 2010 :	87,1 milliards USD
Poids de la France dans les importations du pays :	3 % des exportations

État des lieux du commerce extérieur

Les ventes françaises en Afrique du Sud ont représenté un montant FAB de 1,73 milliard EUR en 2010, en augmentation de 31,4 % par rapport à 2009. Nos achats en provenance d'Afrique du Sud ont atteint, de leur côté, un montant CAF de 1,05 milliard EUR (+ 24 %). La France dégageait ainsi un excédent commercial de 686 millions EUR (+ 44 %).

En Afrique sub-saharienne, l'Afrique du Sud se **situe toujours au 1^{er} rang des clients** de la France, devant le Nigéria (1,59 milliard EUR) et la Côte d'Ivoire (816 millions EUR).

Notre part de marché se situait aux environs de 3,1 % en 2009, la France se **classant au 9^e rang des fournisseurs du pays**, 3^e parmi les fournisseurs européens après l'Allemagne – (2^e) – et le Royaume Uni (6^e).

Structure du commerce bilatéral franco sud-africain (2010)

	Exportations françaises (en %)	Importations françaises (en %)
Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	0,3	10,6
Produits des industries agricoles et alimentaires	4,9	5,1
Hydrocarbures, produits miniers	0,1	22,7
Produits pétroliers raffinée et coke	4,6	0,9
Bien d'équipements industriels	28,5	16,9
Matériels de transport	16,1	15,7
Produits industriels (demi-produits et biens de consommation)	44,8	27,8
Divers	0,8	0,2



Les produits pharmaceutiques continuent de figurer au premier rang de nos exportations, avec une performance en hausse de 36,5 % en 2010 (177 millions EUR). Le secteur de l'automobile revient également en force, avec un bond de 211 % à 80 millions EUR, il est vrai que ce poste avait été sinistré en 2009 avec les effets de la crise sur la demande automobile sud-africaine. Les aéronefs et engins spatiaux sont également en forte progression (+ 164,5 %) à 121,6 millions d'EUR.

De nombreux postes sont en croissance sensible. Parmi les mieux orientés, on peut noter les logiciels (+ 1 124 %), les explosifs (+ 740,6 %), les produits de la pêche et de l'aquaculture (+ 544 %), les livres (+ 376,6 %), les plats préparés (+ 273,3 %), les autres vêtements de dessus (+ 265,3 %), les jeux et jouets (+ 238,5 %), les bateaux de plaisance (+ 237,7 %), les produits du raffinage du pétrole (+ 196,6 %), les produits sidérurgiques et les ferroalliages (+ 127,5 %), le matériel optique et photographique (+ 198,5 %), les engrais et produits azotés (+ 196,5 %), les aliments pour animaux de ferme (+ 130,1 %), les machines pour l'extraction et la construction (+ 60 %), les matériels de distribution et de commande électrique (+57,2 %), le matériel médical (+ 24,4 %),). En revanche sont en repli : les équipements de communication (- 39,5 %), les pièces automobiles (- 31 %), les équipements aéroliques et frigorifiques industriels (- 31,6 %), les viandes de boucherie et les produits d'abattage (- 14,8 %).

Les secteurs porteurs et la présence française

	Secteurs	Poids de l'offre française
1	Santé (équipements médicaux et produits pharmaceutiques)	8,5 %
2	Équipements électriques (HT et BT)	3,3 %
3	Cosmétiques/parfumerie	17,4 %
4	Équipements agricoles et viticoles	5 %
5	Véhicules et équipements automobiles	3 % - 4 %

Sources : Statistics South Africa – GTA et estimations SER à Johannesburg.

Parmi les autres secteurs porteurs, on peut citer en particulier :

- l'agroalimentaire ;
- les matériel et intrants agricoles et agroalimentaires ;
- la 1^{re} et la 2^e transformation du bois ;
- la mécanique et la plasturgie, le traitement de surface ;
- les matériaux de construction innovants, le second œuvre du bâtiment ;
- la sécurité des biens et des personnes ;
- les énergies renouvelables et l'efficacité énergétiques ;
- les biens de consommation non alimentaires ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- les équipements et services liés à la formation

Les investissements

Par ses implantations d'entreprises, la France se situe au huitième rang des pays investisseurs. La modestie de notre présence économique au regard des fortes positions occupées en Afrique par les entreprises françaises, s'explique largement par l'histoire. Les entreprises françaises ont surtout privilégié leur zone traditionnelle d'influence des pays francophones, mais elles ont aussi respecté l'embargo international pendant la période de l'apartheid. Le développement des entreprises françaises en Afrique du Sud démarre de fait après 1994 et l'on peut maintenant constater une nette accélération de ce mouvement depuis quelques années.

Le nombre des entreprises françaises installées en Afrique du Sud a régulièrement augmenté au cours des cinq dernières années, et on recensait environ 200 implantations françaises fin 2009. La France détient 1,5 % des stocks d'IDE en Afrique du Sud (2008), loin après le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne ou les Pays-Bas. Au total, les entreprises françaises emploient environ 30 000 salariés dans le pays.



Les investissements

En 2009, près des deux-tiers des stocks d'investissements se concentraient sur **les domaines industriels** : gaz industriels (Air liquide), pharmacie (Sanofi-Aventis, Ceva, Virbac), chimie et pétrole (groupe Total), équipements électrique (Schneider Electric), électronique (Thales, Gemalto), ciment (Lafarge), matériaux de construction (Saint Gobain), BTP (Solétanche, Colas), construction automobile (Renault), équipements automobiles (Faurecia, Valeo, Inergy), cosmétiques et produits d'hygiène (L'Oréal, Mane, Givaudan), agroalimentaire (Danone, Evialis, Royal Canin), aéronautique (Turbomeca, Eurocopter).

Les services connaissent un développement qui mérite d'être souligné : services financiers (Calyon, Coface), hôtellerie (Accor, Sodexo), ingénierie (Ingerop, Artelia), transports urbains (RATP), logistique (Bolloré, AGS), eau et environnement (Suez et Veolia), maintenance industrielle (Alstom), distribution de carburants (Total), medias (groupe Lagardère).

La communauté française compte environ 9 000 nationaux dont plus de la moitié réside dans la province du Gauteng (agglomération de Johannesburg et Pretoria). Sa taille est sans commune mesure avec les puissantes communautés formées par les Britanniques (650 000), les Portugais (300 000, en majorité en provenance d'Angola et du Mozambique) ou les Allemands (200 000).

Environnement des affaires et conseils pratiques

Les usages du pays

Lorsque l'on souhaite prendre rendez-vous avec une personne, il faut prêter attention à la position de celle-ci au sein de l'organisation ou de l'entreprise et **bien identifier quels sont ses pouvoirs**. Les personnes ayant un certain pouvoir de décision sont relativement plus accessibles qu'en Europe et seront plus en mesure de traiter les demandes.

Il est recommandé de **confirmer les rendez-vous par e-mail**. Les rencontres avec les partenaires sud-africains ont plutôt lieu le matin ou le midi, l'après-midi étant assez court. Il est courant de se réunir lors d'un petit-déjeuner. Les administrations comme les entreprises ferment totalement pendant la trêve des confiseurs, du 15 décembre au 20 janvier. Les Sud-africains sont généralement ponctuels.

Lors d'un rendez-vous d'affaires, une tenue correcte est de rigueur (port de la chemise et de la cravate pour les hommes). Dans certains secteurs comme le tourisme ou les nouvelles technologies, les cadres n'hésitent pas à adopter une tenue plus détendue.

La langue généralement parlée dans les affaires est l'anglais. Peu de sujets de conversation sont véritablement tabous mais il n'est pas conseillé d'aborder l'histoire du pays compte tenu des tensions que suscite encore l'apartheid aujourd'hui.

Lors des déplacements, il est conseillé de se renseigner sur le temps nécessaire pour se rendre d'un endroit à un autre dans l'agglomération de Johannesburg et de Pretoria du fait d'un trafic plutôt dense.

Les pratiques commerciales du pays

Modes de règlement

De manière générale, **la facturation des importations s'effectue en dollars américains**. Toutefois, l'euro commence progressivement à trouver sa place comme mode de règlement.

L'Afrique du Sud, qui offre aujourd'hui des moyens de paiement tout à fait similaires à ceux de l'Europe ou des États-Unis, est un pays solvable qui a **une réputation de bon payeur**. Il convient néanmoins de rester prudent lors de relations commerciales naissantes avec un acheteur sud-africain. Il est donc recommandé de commencer par **un**



crédit documentaire puis, dans un second temps, de poursuivre par des paiements contre remise documentaire ou par virement Swift. L'utilisation du chèque est fortement déconseillée.

Droit des contrats

Le système juridique sud-africain étant fortement inspiré du système anglo-saxon de *common law* et du droit romain hollandais (*roman dutch law*), **il n'existe pas de code régissant le droit des contrats** en Afrique du Sud. L'accord des volontés, entériné dans le contrat, fait loi. Il est donc primordial d'y faire figurer tous les détails de l'opération, de façon la plus exhaustive possible. Les parties sont aussi libres de choisir quel droit sera applicable à leur contrat, notamment en cas d'interprétation de certaines clauses ou de litiges pouvant survenir entre elles, ainsi que la juridiction compétente (chambre d'arbitrage, tribunaux locaux ou Chambre de commerce internationale, etc.).

Règlementations de base

Du fait de la mise en œuvre de l'accord ACDC, les produits provenant de l'Union européenne bénéficient, à l'entrée en Afrique du Sud, de tarifs douaniers qui se réduisent progressivement. Cet accord est effectivement appliqué par les Sud-africains conformément au calendrier défini.

Il faut cependant noter que l'accord ACDC exclut de fait certains secteurs vulnérables (essentiellement les produits agricoles) tandis que d'autres ne sont encore que partiellement libéralisés. Par ailleurs, les vins et spiritueux font l'objet d'un accord spécifique conclu en 2002, mais non ratifié à ce jour par l'Afrique du Sud.

Enfin les négociations concernant un accord relatif aux produits de la pêche ont été suspendues.

Les standards et normes sont établis par le *South African Bureau of Standards* et sont généralement conformes aux normes internationales ISO et IEC, ou au *Codex Alimentarius* pour les produits alimentaires. Ils sont généralement peu contraignants et si certaines entreprises françaises ont pu être affectées par le passé, elles ont généralement trouvé rapidement des solutions pour gérer ces contraintes. Certains produits sont **soumis à des contrôles particuliers et requièrent des certificats sanitaires ou phytosanitaires**, des licences d'importation ou sont soumis à enregistrement préalable, sans que cela constitue de réelles barrières à l'importation.

UBIFRANCE et les Missions économiques vous proposent quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau UBIFRANCE et les Missions économiques.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : www.ubifrance.fr

2011 – Ubifrance et les Missions Economiques.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance et des Missions Economiques, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité :

Ubifrance et les Missions Economiques ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et

non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Ubifrance et les Missions Economiques ne sauraient en aucun cas être responsables d'éventuels changements.

Auteur : Mission économique-Ubifrance en Afrique du Sud

Adresse physique : Augusta House – Inanda Greens Business Park, 54 Wierda Road West – 2196 Sandton – Afrique du Sud

Adresse postale : PO Box 651048 – Benmore, 2010 – RSA

Tél. : +27 11 303 7150 – **Fax** : +27 11 303 7176

Courriel : johannesburg@ubifrance.fr

Rédigée par : Dominique BOUTTER

Revue par : Xavier CHATTE-RUOLS

Version initiale : 1^{er} mars 2011